

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 03 JUIN 2014**

Le 03 juin 2014 à 20h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Dominique DROUET, Maire.

Etaient présents : Laurent COEURET, René COSNARD, Joël DEROUIN, Françoise FORGEARD, Christelle COLAS, Peggy MALABRY, Denis MORTIER, Sébastien MORTIER, Sonia QUENTIN.

Etait absent excusé : Patrick BREBION

Date de convocation : 30 mai 2014

Date d'affichage des décisions : 10 juin 2014

Joël DEROUIN a été élu secrétaire

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MAI 2014

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 06 mai 2014 est approuvé à l'unanimité.

1. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS MODIFIES COMMUNE 2013

Mr le Maire, porte à la connaissance du Conseil Municipal que le Trésorier a relevé une erreur dans le compte administratif 2013 de la Commune. La recette du FCTVA pour un montant de 5.052,00 € a été prévue et mandaté au budget 2013, mais n'a pas été reçue en Trésorerie. Le rejet de cette recette n'a pas été mentionné à la Commune.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le nouveau compte administratif de la commune, par chapitres.

DEPENSES FONCTIONNEMENT		
COMPTE	INTITULE	CA 2013
011	Charges à caractère général	32 668,41
014	FNGIR	5 934,00
012	Charges de personnel	33 121,42
65	Autres charges de gestion courante	48 781,99
66	Charges financières	2 782,11
67	Charges exceptionnelles	0,00
042	Opérations d'ordre	84 215,70
TOTAL DEPENSES		207 503,63
RECETTES FONCTIONNEMENT		
COMPTE	INTITULE	CA 2013
70	Produits de services	5 783,00
73	Impôts et Taxes	67 641,75
74	Dotations et Subventions	70 422,94
75	Autres produits de gestion	10 392,86
77	Produits exceptionnels	82 270,00
TOTAL RECETTES		236 510,55

DEPENSES INVESTISSEMENT		
COMPTE	INTITULE	CA 2013
16	EMPRUNT	46 188,25
20	Immobilisations incorporelles	1 442,38
21	Immobilisations corporelles	4 756,86
23	Immobilisations en cours	99 990,56
TOTAL DEPENSES		152 378,05
RECETTES INVESTISSEMENT		
COMPTE	INTITULE	CA 2013
10	Dotations, Fonds divers	105 576,41
16	Emprunt	70 000,00
040	Opérations d'ordres	84 215,70
TOTAL RECETTES		259 792,11

Mr le Maire se retire pour le vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et l'unanimité des présents et représentés, approuve le compte administratif de la commune pour l'année 2013.

2. VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT MODIFIE COMMUNE 2013

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que suite au vote du nouveau compte administratif 2013 de la Commune, l'affectation du résultat de la Commune 2013 se trouve modifié comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT 2013 - COMMUNE			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
RECETTES	236 510,55	RECETTES	259 792,11
DEPENSES	207 503,63	DEPENSES	152 378,05
RESULTAT	29 006,92	RESULTAT	107 414,06
REPORT 2012	53 734,00	REPORT DEFICIT 2012	-97 705,00
RESULTAT A AFFECTER	82 740,92	TOTAL	9 709,06
		EXCEDENT	9 709,06

1068 - Versement à la section d'investissement	16 000,00
002 - Excédent antérieur reporté	66 740,92

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, approuve cette nouvelle affectation du résultat, reporté en fonctionnement 66 740.92 € et verse à la section d'investissement 16 000 €.

3. DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

Mr le Maire informe le Conseil Municipal, qu'en accord avec le Percepteur et afin de corriger les erreurs sur le compte administratif 2013 et sur l'affectation du résultat de la Commune 2013, il convient de faire une décision modificative au budget de la Commune comme suit :

compte 022 (Dépenses imprévues fonctionnement) - 5.052,00 €
compte 002 (Résultat fonctionnement reporté) - 5.052,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, et à l'unanimité des présents et représentés, vote cette décision modificative.

Mr le Maire rapporte au Conseil Municipal que Mr le Percepteur a relevé une erreur dans l'affectation du résultat Assainissement 2013 : le report de l'excédent 2012 (1.627,12) était déjà inclus dans les recettes de fonctionnement.

Le budget étant voté et le Conseil Municipal ayant approuvé de reporter en fonctionnement un excédent antérieur reporté de 4.135,63 €, il convient de prendre les décisions modificatives suivantes :

<u>Budget Commune</u>		<u>Budget Assainissement</u>	
Compte 022 (dépenses imprévues)	- 1.628,00 €	Compte 022 (Résultat fonct. reporté)	- 1.628,00 €
Compte 6573 (subvention de fonct.)	+ 1.628,00 €	Compte 7063 (contribution Commune)	+ 1.628,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, et à l'unanimité des présents et représentés, vote ces décisions modificatives.

4. TRAVAUX LOGEMENT COMMUNAL ET ANCIENNE CLASSE : ETUDES DES DEVIS, CHOIX DES ENTREPRISES

Mr le Maire présente au Conseil Municipal les devis demandés aux différentes entreprises. Après étude, le Conseil Municipal, décide de valider les devis suivants :

Logement communal

Lot électricité, vmc	BROSSIER SARL	6.171,60€ HT
Lot chauffage	SARL ETS PAINEAU	8.805,52€ HT
Lot plomberie	BROSSIER SARL	1.633,10€ HT
Lot Menuiserie	E. LEPROUST	2.786,50€ HT
Lot platerie	En attente	

Ancienne classe

Lot menuiserie	En attente	
Lot douche, wc	BROSSIER SARL	2.738,00€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise Mr le Maire à signer les devis et contacter les entreprises retenues pour l'établissement d'un planning de travaux.

5. DEVIS CHAISES SALLE POLYVALENTE

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la société DACTYLBURO concernant l'achat de 50 chaises pour remplacer les défectueuses de la salle polyvalente, et pour un montant TTC de 1.249,80.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Mr le Maire à signer le devis.

6. ELABORATION DE CAHIERS DES CHARGES

Salle polyvalente : Mr le Maire présente au Conseil Municipal un premier cahier des charges concernant la réfection future des peintures de la salle polyvalente et demande au Conseil Municipal de bien vouloir y apporter, après étude dans les semaines à venir, toutes les modifications nécessaires.

Station d'épuration : Mr le Maire présente au Conseil Municipal, un cahier des charges concernant l'entretien de la station d'épuration afin de pouvoir lancer la consultation de différentes entreprises. Mr le Maire précise qu'il souhaite le déplacement des Sociétés sur site et que ce cahier des charges sera amélioré par la suite, en fonction des informations recueillies (quantité pompée et derniers branchements effectués).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve ces cahiers des charges et autorise Mr le Maire à commencer à demander des devis concernant l'entretien de la station d'épuration.

7. REFERENT TEMPETE

Mr le Maire présente au Conseil Municipal, un courrier de la Ste ERDF, demandant la désignation d'un référent tempête. Mr Joël DEROUIN propose sa candidature.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, après en avoir délibéré, accepte cette candidature et nomme Mr DEROUIN, référent tempête.

8. QUESTIONS DIVERSES

Mr le Maire rapporte au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de Mr ESCARAVAGE sollicitant un délai pour le branchement de son habitation au réseau d'assainissement. Comme pour les précédentes demandes, un délai jusqu'à fin septembre 2014 lui a été accordé.

Mr le Maire fait lecture d'un courrier reçu de la Préfecture à propos des élections sénatoriales du 28 septembre et informe qu'il y a lieu de convoquer le Conseil Municipal le vendredi 20 juin pour désigner le délégué et les 3 suppléants qui participeront à ces élections.

Mr le Maire fait lecture d'un courrier du Collège de Bouloire demandant une subvention exceptionnelle pour couvrir une partie des frais de participation aux championnats de France UNSS.
Le Conseil Municipal, après discussion, fait remarquer qu'une subvention a déjà été attribuée en début d'année au foyer socio-éducatif du Collège et ne souhaite pas donner suite à cette demande.

Mr le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que Mr COCHON l'a interpellé sur la possibilité d'utiliser le terrain de la salle polyvalente, le 29 juin, pour l'organisation d'un barbecue d'un club de voitures de collections.
Le Conseil Municipal, après étude, donne son accord si aucune réservation de salle n'est prévue le week-end concerné.

Mr le Maire soumet au Conseil Municipal un devis de la Ste PIGEON TP (ex BRULÉ SAS) de 444,00 € TTC, pour la réfection de bordures en angle coté mairie.
Après discussion, le Conseil Municipal, propose de demander un devis similaire à la Ste QUENTIN.

Mr Sébastien MORTIER demande s'il est possible, concernant l'entretien des bernes et la sécurité de la chaussée, de s'adapter au climat et de prévoir un passage supplémentaire de la Ste CHERON.
Le Conseil Municipal propose de demander un devis pour un passage intermédiaire.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier du Maire d'Allonnes proposant une délibération contre le projet de traité relatif à la zone de libre-échange transatlantique "TAFTA".
Le Conseil Municipal, manquant d'informations à ce sujet, propose de reporter ce point ultérieurement.

Mr le Maire rappelle que le prochain comité de suivi du projet éolien se tiendra le 11 juin à 10h en mairie de Maisoncelles. Mr Sébastien MORTIER souhaitant y participer, Mr le Maire propose de demander s'il est possible de rajouter des intervenants.

Mr COSNARD, suite à la commission chemin du 22 mai, donne information au Conseil Municipal que le chemin n°12 (vers le mât de mesure éolien) est endommagé par le passage d'engins lourds. Les utilisateurs se sont engagés à le remettre en état dès que le temps le permettra.

Mme Françoise FORGEARD informe le Conseil Municipal que la commission Communication se réunira le 14 juin à 10h pour la préparation du prochain bulletin municipal.

La séance est levée à 21H55.